

édito

Dérèglement du climat scolaire

La question du climat scolaire est critique, mais traitée avec une hypocrisie institutionnelle qui confine au déni. Nos établissements sont devenus le théâtre de tensions croissantes, où la brutalisation des rapports sociaux s'intensifie et la montée de la parole violente plongent les enseignants dans des situations de plus en plus intenable.

Ce contexte délétère se manifeste par des symptômes multiples : mal-être des élèves de plus en plus victimes de dépression, d'anxiété, de phobie scolaire. Jadis à la marge, ces phénomènes se généralisent dans des établissements transformés en «cocotte-minute». Nos élèves suffoquent dans un système obsédé par la performance, aux attentes toujours plus pressantes, mais qui ne fournit pas les soutiens psychologiques et pédagogiques nécessaires.

Le dysfonctionnement institutionnel apparaît à tous les échelons. Les personnels de direction, craignant pour leurs propres évaluations, hésitent à rapporter les conflits. À l'autre bout de la chaîne, le rectorat discrédite les décisions des conseils de discipline, sapant la légitimité des équipes éducatives.

Certains chefs d'établissement, au management toxique, bénéficient paradoxalement d'une protection hiérarchique inexplicable, alimentant un sentiment d'impunité et de découragement profond.

Le principe du « pas de vague » reste tristement d'actualité ! Chaque fiche SST restée sans suite, chaque enseignant laissé sans soutien hiérarchique devant des parents agressifs, chaque conflit étouffé, fragilise l'institution et érode la confiance dans le service public d'éducation. Un mécanisme pernicieux qui ronge le système de l'intérieur.

Le SNES-FSU refuse une École qui se contente de mal « gérer » les problèmes. Il exige un recrutement massif de personnels qualifiés, le respect des décisions collectives, un soutien institutionnel ferme pour restaurer un climat scolaire apaisé, et la prise en compte réelle des managements toxiques qui détruisent les équipes.

L'École doit redevenir un lieu d'émancipation intellectuelle, un espace de dialogue critique et de construction sociale, où l'humain retrouve sa dignité et sa place centrale.

Elvire Selma

Santé mentale des élèves : une dégradation inquiétante

Les résultats de « l'Enquête nationale en collèges et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances » publiés par Santé publique France en avril 2024 traduisent ce que nombre de collègues ont pu constater dans les établissements : de plus en plus d'élèves vont mal. Alors qu'elle était stable entre 2010 et 2018, la proportion de collégiens percevant leur santé comme excellente a connu



Bulletin de la section académique - S3

19 avenue Edouard Droz - 25000 Besançon
ISSN : 0399 774X CPPAP 122 7 S 055 78

03 81 47 47 90 - s3bes@snes.edu

www.besancon.snes.edu

Directrice de la publication : Isabelle Guillaume

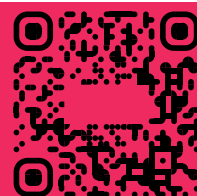
Conception : Sylvie Nantes-Berger

Rédaction : Médéric Bayard, Aurélien Bergonzi,

Nathalie Faivre, Benoît Guyon, Laurent Lecuyer

Impression : Studio du Square - Besançon

Pour lutter, proposer, agir,...
adhérez !



une baisse significative entre 2018 et 2022. Cette baisse concerne davantage les filles (- 7 points) que les garçons (- 3 points). Dans le même temps, le risque important de dépression selon l'échelle ADRS (Adolescent Depression Rating Scale) a été mesuré à partir de 2014 chez les collégiens (4e et 3e). A partir de 7 symptômes dans lesquelles l'adolescent se retrouve, le risque dépressif est jugé sérieux. Alors que la prévalence du risque était restée stable entre 2014 et 2018, elle a augmenté de près de 2 points chez les garçons (passant de 5,2 % à 6,9 %) et de 8 points chez les filles (passant de 13,4 % à 21,4 %) sur la période 2018-2022.

Dans les établissements, les comportements violents signalés dans les fiches SST de notre académie sont de plus en plus nombreux, en particulier

dans le premier degré. Les insultes, les menaces, les violences perpétrées par les élèves explosent et touchent désormais une grande variété d'établissements. La dégradation de la santé mentale perçue depuis le covid19 semble aujourd'hui bien installée et les réponses apportées par l'école sont sous dimensionnées au vu de la multitude de facteurs de risques : pandémie de Covid-19, conflits armés, attentats, crise climatique, pression scolaire, risques liés à internet et à l'utilisation des médias sociaux...

Au risque de l'épuisement, les personnels de moins en moins nombreux tentent de palier comme il le peuvent un Etat de plus en plus démissionnaire et désintéressé de sa jeunesse : une responsabilité que nous ne pouvons pas assurer seul-es dans notre époque anxiogène.

«Dérèglement» du climat scolaire

La question du climat scolaire est désormais au cœur de toutes les préoccupations, mais elle reste traitée avec une hypocrisie institutionnelle qui confine au déni.

Derrière les discours lénifiants et les statistiques enjolivées, nos établissements sont devenus le théâtre de tensions croissantes. La brutalisation des rapports sociaux s'intensifie, la parole violente et décomplexée gagne du terrain, plaçant les enseignants dans des situations intenable.

Le mal-être de nos élèves n'est pas une vue de l'esprit syndical. Dépression, anxiété, phobie scolaire, comportements autodestructeurs... Autrefois exceptionnelles, ces manifestations se généralisent dans des établissements transformés en cocotte-minute. Nos élèves suffoquent dans un système obsédé par la performance et la compétition, sans leur offrir les moyens d'y faire face. Peut-on s'étonner que la gestion des classes devienne explosive ?

L'institution, censée protéger ses personnels et garantir le cadre éducatif serein, se montre défaillante. Les personnels de direction craignent de signaler les

problèmes de peur que cela ne nuise à leurs propres évaluations. Ainsi ils masquent les problèmes et préfèrent maintenir l'illusion de sérénité. A l'inverse, ceux qui choisissent la transparence, courent le risque d'être discrédités auprès de leur hiérarchie.



Paradoxalement, certains chefs d'établissement au management notoirement toxique, ou incapables de gérer les situations de crise, bénéficient d'une inexplicable protection hiérarchique. Ces comportements, dénoncés par le SNES depuis des années, sont couverts ou minimisés et empoisonnent des communautés éducatives entières.

Le climat de défiance se renforce entre les enseignants et leur direction. Combien de nos collègues remplissent des fiches SST sans qu'aucune action concrète ne suive ? Combien se heurtent à des parents agressifs qui contestent toute forme d'autorité, sans être soutenus par leur hiérarchie ? Quant aux conseils de discipline, ils sont plombés par des procédures trop complexes, des décisions remises en question par le Rectorat, qui discréditent les équipes éducatives. Cette décision n'est pas tenable.

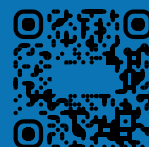
Le SNES-FSU refuse une École qui se contente de « gérer » les problèmes.

Nous exigeons des moyens concrets : recrutement massif de personnels qualifiés, respect des décisions collectives, soutien institutionnel sans faille.

Face aux tentations autoritaires, le SNES-FSU réaffirme que l'École doit rester un lieu d'émancipation intellectuelle et sociale.

Par davantage de moyens humains et par la confiance accordée aux équipes de terrain, et non par un contrôle accru ou des sanctions spectaculaires, nous pourrions enfin retrouver un climat scolaire serein.

flashez !



Les formations spécialisées en santé, sécurité et conditions de travail

Les F3SCT (Formations Spécialisées en Santé, Sécurité et Conditions de Travail) anciennement (CHSCT), pourquoi et pour quoi faire ?

- incluant dix élu·e·s du personnel, elles sont consultées sur la définition des plans de prévention des risques professionnels et sont informées du suivi de ces plans, du suivi du registre SST, du fonctionnement de la plateforme « signaler-violence », des travaux de la médecine de prévention, etc.
- elles ont la faculté de mener des visites d'établissement/service et des enquêtes, éventuellement avec l'appui d'experts
- elles ont accès au RSST (Registre Santé et Sécurité au Travail) et peuvent interpellier le rectorat et les DSDEN sur leur traitement
- elles effectuent pour les personnels les signalements au RSDGI (Registre des Signalements pour Danger Grave et Imminent – voir ci-dessous) et sont associées aux enquêtes qui en découlent
- elles peuvent saisir l'Inspection du Travail dans certaines situations de désaccord

Chaque personnel est concerné·e par deux F3SCT qu'il peut contacter au choix : l'académique et le départemental. Chaque instance

dispose par ailleurs d'un·e **secrétaire, désigné·e parmi les élu·e·s**, avec une adresse mail et un numéro de téléphone spécifique. Ces coordonnées sont publiées sur le site du rectorat, rubrique « Santé et Sécurité au travail ».

Les situations de climat scolaire dégradé entraînent pour les collègues exposé·e·s des risques psychosociaux (RPS), et dans les situations qui dégénèrent le plus des risques de blessure. Les F3SCT peuvent alors avoir un rôle à jouer pour alerter la hiérarchie sur ces risques. Concrètement, si une situation présente un risque, vous disposez de trois moyens d'alerte selon la gravité :

- remplir une fiche SST soit directement sur le registre numérique en vous connectant au PIA, soit, lorsque la situation implique le supérieur hiérarchique direct, en faisant un courrier libre adressé par mail à un·e élu·e (souvent le/la secrétaire) qui fera suivre la fiche.
- le droit de retrait face à un danger immédiat : retirez-vous de la situation de danger, quitte à stopper le travail et prévenez immédiatement votre chef·fe de service. Vous devez rester à sa disposition pour complément d'information et reprise du travail **si**

le danger est écarté.

Les représentant·e·s du personnel ne sont pas automatiquement alertés : contactez-les pour être accompagné·e notamment si la hiérarchie conteste votre retrait.

Danger grave et imminent : procédure modifiée !

L'alerte pour Danger Grave et Imminent : la procédure a été modifiée en janvier. Il n'est plus possible de faire vous-même le signalement sur le PIA. À la place, contactez un·e élu·e qui effectuera le signalement. L'administration doit alors mener, conjointement avec l'élu·e, une enquête visant à rétablir votre sécurité. Cette procédure n'exclue évidemment pas d'utiliser en parallèle votre droit de retrait selon les cas.

Lorsque le risque s'est réalisé et a débouché sur une atteinte - physique ou mentale - et un arrêt maladie, il faut alors le déclarer en accident de service et obtenir l'imputabilité au service. Le premier réflexe est de faire cocher par le médecin la case « accident de travail/service* » sur l'arrêt de travail initial, le second de contacter des représentant·e·s pour un accompagnement.

* « service » pour les fonctionnaires, « travail » pour les contractuel·le·s

Comment faire sauter le verrou du #pasdevague ?

Pas de baguette magique, mais un ensemble d'outils à mobiliser pour améliorer le climat scolaire. Focus sur le travail syndical au lycée Courbet et les leviers utilisés.

Agir collectivement

Rien ne remplace le collectif !

Des heures syndicales régulières permettent d'échanger et de partager les situations vécues. À chaque réunion, une proposition d'action est actée.

Depuis 2 ans, les personnels ont alerté la direction de diverses manières : courrier des personnels, pétition, question diverse en

CA afin d'impliquer les parents., lettre pour demander la saisine du conseil de discipline, demande que la direction intervienne dans les classes.

Il est important, face à des incidents et à des élèves perturbateurs, de ne pas laisser les collègues seul·es et d'impliquer l'ensemble de la communauté éducative.

L'accompagnement syndical

Si les incidents doivent faire l'objet d'un rapport, cela ne remplace pas un signalement dans le « registre

santé et sécurité au travail » : c'est sur cette base que l'administration peut être tenue responsable d'un accident de travail. Chaque collègue est conseillé·e pour remplir la fiche.

La logique retenue est d'alerter la direction, de signaler, et de « sortir » les problèmes de la classe, et bientôt du lycée ?

Sans changement notable de politique de sanctions, il reste des leviers importants : la mobilisation avec les parents et les élèves, la communication envers la presse, la saisine de la F3SCT.

Des leviers à mettre en place collectivement

Pour le ministère, un climat scolaire serein est une donnée essentielle pour assurer de bonnes conditions de travail pour tous, élèves comme adultes.

En contrepoint de cet objectif, la majorité des violences quotidiennes à l'école sont constituées par des incivilités plus ou moins graves envers l'institution, ses biens, ses usagers et ses personnels. Dans les EPLE, l'ensemble des sanctions pénalisant ces entorses est piloté par le Règlement Intérieur, lui-même cadré par le code de l'Education qui liste les sanctions possibles envers les élèves fautifs.

Au-delà de ce cadre réglementaire qu'il ne faut pas hésiter à activer ou réactiver, il est nécessaire que chaque incident grave (non gérable par l'enseignant) fasse l'objet d'un rapport d'incident au chef d'établissement afin de relater l'événement dans ses aspects les plus factuels car c'est sur cette base que la direction prendra une sanction disciplinaire.

Tout personnel se sentant menacé dans l'exercice de sa pratique peut en parallèle et en fonction de la gravité des faits établir une fiche santé et sécurité au travail (SST), sachant

que toute agression physique implique automatiquement la saisine du conseil de discipline. Même si la transmission pédagogique est un rapport humain déséquilibré entre un professeur missionné pour transmettre à un groupe d'élèves des savoirs et savoir-faire, ce rapport peut parfois s'inverser à cause du nombre car la situation d'apprentissage met face à face un seul individu d'un côté et un collectif d'élèves de l'autre. L'enseignant peut se sentir parfois isolé et dans l'impossibilité de produire un travail de qualité dans des situations où les élèves créent un rapport de force au détriment du rapport pédagogique.



Cette situation d'isolement hic et nunc ne l'est pas dans sa globalité car chaque enseignant fait aussi partie en arrière-plan d'un collectif : l'équipe pédagogique avec son professeur

principal, la vie scolaire comme appui en cas de problème et la direction représentant l'autorité, elle seule détenant le pouvoir de sanction.

Cette notion de collectif d'adultes échappe souvent aux élèves car elle est au-delà du présentiel mais peut être réactivée dès lors que le besoin s'en fait sentir.

Un exemple très souvent efficace est l'intervention collective (profs – CPE – direction) devant la classe pour dénoncer les dérives comportementales constatées en mettant les élèves face à leurs responsabilités et en rappelant les sanctions du règlement intérieur pour celles et ceux qui perduraient dans leurs attitudes nocives aux apprentissages.

Une autre possibilité peut aussi résider dans l'information collective de tous les parents sur les problèmes constatés dans une classe. N'oublions pas que la co-éducation est aussi un levier pour lutter contre un climat de classe dégradé.

Bref, si les incivilités surfent sur la majorité silencieuse du groupe-classe, l'intervention collective des adultes s'avère souvent efficace pour contre-carrer certaines situations, il ne faut donc pas s'en priver et l'organiser.



Agissons ensemble avec le SNES-FSU !

Bulletin académique - SNES-BESANÇON
ISSN 0399 774x - CPPAP 0920 S 05578 -
19 av. Droz - 25000 Besançon
DISTRIBUÉ PAR LA POSTE
DÉPOSÉ À BESANÇON PPDC LE 17/01/2025

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE